

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après, les « CGV ») gouvernent de plein droit toute commande, prestation d'étude et vente de produits, à l'exception des produits de la gamme LuminoKrom pour marquage routier qui font l'objet de conditions générales de vente spécifiques, par OLIKROM SAS (ci-après, « OLIKROM »). Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date où le client passe commande. Les CGV sont envoyées à tout client en annexe de tout devis et mises à disposition sur le site Internet www.olikrom.com. Le client déclare avoir pris connaissance des CGV avant de passer sa commande. Toute commande vaut donc acceptation sans réserve par le client des présentes CGV, lesquelles prévalent sur toutes autres conditions à défaut d'accord contraire entre OLIKROM et le client.

2. Commande

(i) Définition de la commande

Pour commander un produit, le client s'engage à envoyer une demande par écrit à OLIKROM indiquant précisément, le produit souhaité et sa quantité. Pour commander une prestation d'étude, le client doit exprimer ses besoins (i) soit au sein d'un cahier des charges transmis par écrit à OLIKROM (ii) soit au cours d'une réunion avec OLIKROM. OLIKROM se réserve la possibilité de refuser toute commande et en informe le client dans les meilleurs délais.

(ii) Validation de la commande

Sur la base des informations communiquées par le client, OLIKROM lui transmet un devis dans lequel sont indiquées les caractéristiques de la commande (prix, en cas de vente produits : l'intitulé des produits et leur quantité, en cas de prestation d'étude : le cahier des charges du client (soit en annexant le cahier des charges transmis par le client, soit en retranscrivant par écrit les besoins du client exprimés à l'oral). La commande résulte de l'envoi par le client du devis d'OLIKROM retourné signé, étant précisé que la validation d'une commande vaut acceptation expresse par le client du cahier des charges annexé au devis ou rédigé au sein du devis. Toute commande parvenue à OLIKROM par format email, papier ou fax est réputée ferme et définitive. L'offre faite par OLIKROM au sein d'un devis est valable 6 mois à compter de la date d'émission du devis.

(iii) Modification de la commande

En cas de demande complémentaire ou évolutive du client au cours de l'exécution d'une prestation ou d'une vente, OLIKROM étudiera les travaux additionnels à réaliser et leur impact sur les délais et sur les prix et transmettra, le cas échéant, au client par écrit, par tout moyen, une offre modificative. Ce dernier disposera d'un délai de 5 jours à compter de sa réception pour l'accepter par écrit ou par tout moyen, à défaut de quoi l'offre modificative sera réputée refusée et les travaux se poursuivront suivant les termes initialement convenus. L'acceptation de l'offre modificative par le client emporte avenant au contrat conclu entre les parties. OLIKROM peut refuser la demande additionnelle ou modificative dans ce cas, la commande sera exécutée selon les termes initialement convenus.

3. Obligations d'OLIKROM

OLIKROM s'engage à exécuter la commande du client avec toute la diligence et le professionnalisme requis. Dans le cadre d'une prestation d'étude, OLIKROM s'engage à faire ses meilleurs efforts pour répondre aux besoins du client et à le tenir dûment informé de l'avancée de l'étude sans pour autant garantir les résultats au regard du caractère innovant de l'étude.

4. Obligations du client

Le client s'engage à payer à OLIKROM le prix des produits/prestations d'étude.

Dans le cadre d'une prestation d'étude, le client est tenu à une obligation d'information, de collaboration et de loyauté à l'égard d'OLIKROM et s'engage ainsi à participer à toutes les réunions

sollicitées par OLIKROM en ce compris notamment les réunions de lancement et de clôture et à transmettre, à ses risques, les informations, document et échantillons sollicités par OLIKROM dans le délai raisonnablement fixé par OLIKROM, sauf à justifier d'une impossibilité par écrit.

5. Livraison, Réception, Transfert des risques, Stockage

(i) Transfert des risques

Sauf conditions particulières expresses, la livraison de tout produit s'effectuera selon l'Incoterm *ex works* à l'usine, OLIKROM, 2 avenue de Canteranne, 33600 Pessac, dans sa dernière version publiée à la date de passation de la commande. Les risques portant sur les produits sont transférés au client à compter de la date de mise à disposition des produits à l'usine. Toutefois, si OLIKROM a la qualité d'expéditeur en ce qu'elle mandate le transporteur et a la charge des opérations de chargement sur le site de son usine, elle assumera alors les risques de perte ou de dommage liés à l'exécution défectueuse de ces opérations. Il est précisé que : (i) lors de l'envoi d'échantillon par OLIKROM au client durant une prestation d'étude, les frais de transport et les risques y-afférents sont supportés par OLIKROM et (ii) l'envoi de tout échantillon par le client à OLIKROM s'effectue à la charge du client et à ses risques.

(ii) Délai de mise à disposition ou de livraison

Sauf conditions expresses, tout délai de réalisation de l'étude, de mise à disposition ou de livraison est donné à titre indicatif et sans garantie. Le dépassement de ces délais ne peut donner lieu à aucune retenue ou indemnité. En toute hypothèse, la livraison dans le délai ne peut intervenir que si le client est à jour de toutes ses obligations à l'égard d'OLIKROM sur l'ensemble des commandes réalisées.

(iii) Obligation de retrait de la marchandise sous 7 jours

Dans l'hypothèse où le client prend réception des produits commandés à l'usine, il dispose d'un délai de 7 jours à compter de la réception de l'avis de mise à disposition adressé par tout moyen par OLIKROM au client pour enlever les produits. Passé ce délai, OLIKROM pourra de plein droit résilier la vente, si bon lui semble, sans mise en demeure préalable, en application des dispositions de l'article 1657 du code civil et le client sera redevable du prix de la commande et du préjudice subi par OLIKROM du fait de ce retard.

(iv) Réception des produits

Lors de la réception des produits à l'usine, le client doit vérifier la conformité des produits livrés aux produits commandés et l'absence de vice apparent. Si aucune réclamation ni réserve n'est formulée à ce titre par le client au jour de la réception des produits, lesdits produits ne pourront plus être ni repris ni échangés, en application des dispositions de l'article 1642 du code civil.

Dans l'hypothèse où les produits font l'objet d'un transport, le client dispose d'un délai de 3 jours ouvrés à compter de la réception des produits pour faire lesdites réclamations et réserves par l'envoi d'un LRAR au transporteur et à OLIKROM. En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés aux produits commandés relevés par le client au jour de la réception à l'usine ou après transport, le client doit, le cas échéant, renvoyer à ses frais les produits réceptionnés. Si l'analyse des produits réalisée par OLIKROM confirme le défaut apparent ou la non-conformité, les frais de retour des produits seront, sur justificatifs, remboursés par OLIKROM et les produits seront remplacés à l'identique s'ils ne peuvent faire l'objet d'une remise en conformité. Dans le cas contraire, les produits ne feront l'objet d'aucun remplacement ou remboursement et le client devra à nouveau prendre livraison desdits produits à l'usine dans un délai de 7 jours à compter de la notification de la mise à disposition des produits ou régler les frais de port nécessaires à leur renvoi.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

6. Prix

Les prix sont valables 6 mois à compter de l'envoi du devis, ils sont exprimés en euros, sont fermes et définitifs, sont stipulés hors taxes et *ex works* sortie d'usine OLIKROM SAS, 2 avenue de Canteranne, 33600 Pessac.

7. Modalités de paiement

Sauf autres modalités prévues expressément par les conditions particulières, le prix de vente est payable en euros par virement bancaire ou par chèque dans le délai mentionné sur la facture, et à défaut 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Le paiement des produits commandés est dû dès mise à disposition desdits produits ou, le cas échéant, dès expédition desdits produits.

Pour le paiement des prestations d'étude, le client s'engage à payer 40% du montant de la commande dès acceptation du devis et envoi du compte-rendu de la réunion de lancement par OLIKROM au client, et 60% à la fin de l'étude matérialisée en principe par la réunion de clôture, sauf conditions particulières prévues dans le devis.

A défaut de paiement à l'échéance, OLIKROM est en droit de suspendre la réalisation de ses travaux et des pénalités de retard exigibles de plein droit égales à trois fois le taux d'intérêt légal seront dues par le client. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. En cas de retard de paiement, le client sera également de plein droit redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros par facture, sans préjudice pour OLIKROM de solliciter l'indemnisation du préjudice subi du fait de ce retard. Tout paiement qui est fait à OLIKROM s'impute sur les sommes dues quelle que soit leur cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

8. Réserve de propriété

Les produits sont vendus sous réserve de propriété. OLIKROM conserve dès lors la pleine propriété des produits jusqu'au paiement complet et effectif du prix par le client. En cas de défaut de paiement à son échéance, OLIKROM pourra donc revendiquer la propriété des produits et résilier la vente aux torts exclusifs du client.

9. Garantie

Les produits vendus sont couverts par la garantie légale des vices cachés au sens de l'article 1641 et suivants du code civil. OLIKROM est également tenue à une obligation de délivrance conforme des produits aux caractéristiques prévues dans la fiche technique des produits.

10. Utilisation conforme des produits et emballage

Les produits vendus peuvent être dangereux s'ils ne sont pas utilisés conformément aux indications spécifiées dans la fiche technique du produit et son étiquetage. En outre, les caractéristiques techniques des produits ne peuvent être obtenues que si l'usage des produits est réalisé en conformité avec l'ensemble des recommandations et dispositions des fiches techniques des produits et de leur étiquetage. En tout état de cause, tout usage contraire des produits par rapport à leur fiche technique et à leur étiquetage ne pourra engager la responsabilité d'OLIKROM.

Les produits d'OliKrom sont étiquetés conformément à la réglementation en vigueur pour la manutention et le transport des matières dangereuses et l'acceptation d'une livraison implique de la part du client la reconnaissance du respect de cette réglementation (concernant tant les précautions d'utilisation, les conditions de conservation, de température, la conformité de la protection contre l'incendie, l'explosion, etc.).

11. Responsabilité

OLIKROM est tenue à une obligation de moyen en ce qui concerne la réalisation des prestations d'étude et ne pourra être

tenue pour responsable en l'absence de succès de l'étude. En aucun cas OLIKROM ne sera responsable de tout dommage indirect, consécutif ou accessoire, y compris la perte de bénéfices ou de revenus résultant de ou liée à toute violation par OLIKROM de ses obligations au titre des présentes dans le cadre de toute commande. En cas de manquement d'OLIKROM à ses obligations contractuelles, sa responsabilité sera limitée au remplacement pur et simple des produits défectueux ou manquants ou à l'octroi d'un avoir du montant des produits défectueux. OLIKROM ne pourra être tenu d'aucun autre dédommagement, d'aucune autre sorte de réparation y compris vis-à-vis de tiers. Les justifications techniques dont le client s'oblige à prendre connaissance avant l'utilisation du produit, ne sont données qu'à titre indicatif et malgré l'assistance technique accordée par OLIKROM, le client restera tenu des dommages résultant de l'utilisation du produit vendu, OLIKROM n'étant en aucun cas responsable de cette utilisation et de ses conséquences. En tout état de cause, OLIKROM ne pourra être tenue responsable de tout dommage si ce dernier résulte d'un usage non-conforme du produit aux recommandations et dispositions prévues dans la fiche technique du produit et de son étiquetage. Le client est ainsi tenu de communiquer les consignes et recommandations d'usage des produits à ses employés, agents, prestataires ou plus généralement à tout tiers qui utiliserait les produits pour le compte du client.

Par ailleurs, OLIKROM ne peut en aucun cas être tenue responsable de la détérioration des échantillons, des produits ou des matériels transmis par le client du seul fait de l'usage ou de l'expérimentation pour lesquels ils lui ont été confiés.

12. Force Majeure

En cas de survenance d'un cas de force majeure, OLIKROM est en droit de suspendre la livraison des produits ou la conduite de l'étude pendant toute la durée de survenance de l'événement de force majeure sans être tenue responsable de tout dommage en résultant pour le client. L'expression force majeure comprend tout événement échappant au contrôle raisonnable d'OLIKROM, prévisible ou non au moment de la confirmation de la commande, en conséquence duquel OLIKROM ne peut raisonnablement être requise pour exécuter ses obligations. Ces circonstances comprennent notamment la guerre, la guerre civile, l'insurrection, les incendies, les inondations, les grèves, les épidémies, les crises sanitaires, les réglementations gouvernementales, les embargos sur le fret, les défauts des fournisseurs ou des sous-traitants d'OLIKROM.

13. Propriété intellectuelle

Les informations, images et illustrations relatives aux produits vendus et aux résultats de l'étude et à leur fonctionnement ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur y afférents restent la propriété exclusive d'OLIKROM et ne peuvent être utilisés, copiés, reproduits, transmis ou communiqués à des tiers sans le consentement écrit d'OLIKROM. **Le fait que les droits de propriété du résultat de la prestation d'étude (en ce compris notamment toute formule, procédé, secret de fabrication, etc.) restent la propriété exclusive d'OLIKROM est une condition essentielle du contrat conclu entre les parties. Etant précisé qu'OLIKROM ne délivrera en aucun cas au client le procédé, la formule ou tout secret de fabrication relatif au résultat de l'étude.** A ce titre, le client s'engage à ne pas copier, analyser ou étudier, de façon directe ou par l'intermédiaire d'un tiers, les produits en vue notamment d'en déterminer leur composition chimique ou leur méthode de fabrication. Par ailleurs, le client s'engage à disposer de l'intégralité des droits de propriété sur les informations et échantillons communiquées à OLIKROM.

14. Données personnelles

OLIKROM peut être amenée à traiter, en qualité de responsable de traitement, des données personnelles relatives aux salariés, employés, agents, représentants ou clients du client, limitées principalement aux noms et coordonnées professionnelles pour la

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

gestion de la relation commerciale (gestion de la relation contractuelle, gestion des impayés...). Lesdites données personnelles sont conservées pour le temps nécessaire à la gestion de la relation commerciale. Au terme de la relation contractuelle, les données sont archivées pendant une période de cinq (5) ans puis supprimées. Le client doit informer lesdites personnes de l'existence d'un tel traitement. Les droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement et à la portabilité peuvent être exercés à l'adresse suivante : OLIKROM SAS, 2, avenue de Canteranne, CS30091, 33600 Pessac. Enfin, pour toute autre réclamation, les personnes concernées disposent du droit de saisir la CNIL.

15. Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions des CGV était annulée ou jugée non-écrite, cela n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions des CGV qui demeureront en vigueur. Les parties devront d'ailleurs s'efforcer de conclure une clause à l'effet similaire.

16. Confidentialité

Chacune des parties, pour autant qu'elle soit autorisée à le faire, transmettra aux autres parties les seules informations qu'elle juge nécessaires à l'exécution de la commande et s'engage à ce que :

- (i) les informations qui leurs sont transmises soient protégées et gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de précaution et de protection qu'elles accordent à leurs propres informations confidentielles ;
- (ii) ne soient communiquées de manière interne qu'aux seuls membres de leur personnel, ayant besoin de les connaître en vue de la seule réalisation de l'étude ;
- (iii) ne soient pas utilisées, dans d'autres objectifs que ceux définis par le contrat ;
- (iv) ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées sans autorisation écrite et spécifique de la partie qui les a transmises.

Toutes les informations et leurs reproductions, transmises par une partie devront être restituées à cette dernière dans un délai de 8 jours à compter de sa demande écrite. La communication d'informations au titre de l'exécution d'une commande ne confère à la partie qui les reçoit aucun droit quelconque, et sans que la liste soit exhaustive : droit de propriété, droit d'usage, droit de cession. Cet engagement restera valable pour une période de 5 ans à compter de la date d'émission d'un devis par OLIKROM ou dans le cas où une commande est passée par le client à compter de la date de l'émission de la facture.

17. Résiliation

Chaque partie pourra résilier de plein droit le contrat en cas d'inexécution par l'autre partie de l'une quelconque de ses obligations contractuelles 15 jours après la réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

En cas de résiliation du présent contrat les parties prennent l'engagement de restituer aux autres parties, dans le mois suivant ladite résiliation, tous les documents et informations transmis au cours de l'exécution des présentes, sans pouvoir en conserver de copie ou de reproduction.

En cas de résiliation du présent contrat les parties conviennent que les sommes d'ores et déjà payées ou facturées au titre du contrat ne pourront pas faire l'objet d'un quelconque remboursement ou annulation de facture de la part d'OLIKROM. En cas de résiliation du contrat aux torts du client, le montant total de la commande reste dû à OLIKROM et est exigible dès la résiliation du contrat.

18. Transfert

Tout contrat conclu entre les parties ne peut être cédé ou transféré, en tout ou partie, par quelque moyen que ce soit, à un tiers sans le consentement préalable et écrit d'OLIKROM. Le client s'oblige à informer OLIKROM de tout changement de contrôle et OLIKROM se réserve la possibilité, de ce fait, de mettre un terme à la relation contractuelle, sans indemnité.

19. Règlement des litiges et loi applicable

Les CGV et toute commande, prestation d'étude et vente y-afférente sont régies par le droit français. Tout différend relatif à l'interprétation et à l'application des présentes CGV qui n'aurait pas été amiablement réglé sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Bordeaux, y-compris pour les matières donnant lieu à référé.